

14ème législature

Question N° : 104067	De M. René Rouquet (Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >universités de médecine	Analyse > numerus clausus. perspectives.
Question publiée au JO le : 30/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le « *numerus clausus* en PACES, qui était fixé à 8 150 places pour 2017. Cette méthode de sélection des étudiants en médecine est fréquemment remise en question par les différents protagonistes. Il voudrait savoir quelle est la position du Gouvernement à ce sujet, et si le *numerus clausus* sera maintenu dans les années à venir.